2.2 AGRICULTURE

2.2.2 Les productions agricoles et le potentiel des terres

- Sur l'ensemble du territoire, la culture agricole relève majoritairement de terres destinées aux prairies et fourrage.
- Les terres classées à la PAC sur la commune de Les Billanges sont principalement tournées vers la culture de prairies et fourrage, ce qui induit une activité agricole liée à l'élevage :

En 2015, le territoire étudié possède un taux de culture majoritaire d'environ 90% en terme de prairies et fourrage. La commune de Les Billanges cumule jusqu'a 67% de ses espaces agricoles en terres destinées à l'élevage.

 Une évolution des types de cultures de la SAU marquée sur Les Billanges, notamment concernant les cultures de céréales :

On peut observer sur la commune de Les Billanges que l'évolution entre les pâturages et les céréales (recensés sous la SAU) est plutôt disparate, avec une augmentation de +80% pour la culture des céréales alors que les surfaces de prairies et fourrage se voient réduites de -7.8%.

Cette augmentation très franche de la culture de céréales s'explique par le

fait que les exploitations sont peu nombreuses sur le territoire de la commune et composées d'une SAU de ce type peu élevée. Ainsi en 2000 le taux de cultures céréalières était très bas et a vu une forte augmentation sur la dernière décennie.

Qu'il s'agisse de la SAU ou des terres référencées à la PAC, les céréales et les pâturages sont dans les deux cas les principaux types de surfaces agricoles présents sur le territoire, les oléoprotéaginaux et autres cultures étant très peu représentées.

Une part
importante des
terres agricoles
réservées aux
prairies et
fourrages sur Les
Billanges.

TYPES DE CULTURES AGRICOLE À L'ÉCHELLE EXTRA-TERRITORIALE ÉVOLUTION DE LA SAU SUR LES BILLANGES **82** % **67** % hectare 600 de la SAU de de cultures (PAC) -7,8% types prairies et type påturages Prairies et fourrage sur Les Billanges fourrages sur les en 2010 Billanges en 2015 300 Céréales +80% → années Réalisation : 6t / 2018 - Données : RPG 2015 et RGA 2010 **TYPES DE CULTURES EN 2015** TYPES DE CULTURES CLASSÉES À LA PAC **MAJORITAIRES EN SUPERFICIES** Céréales Oléoprotéaginaux Prairies et fourrage Prairies et fourrage Oléoprotéagineux Autres Autres

2.2 AGRICULTURE

2.2.2 Les productions agricoles et le potentiel des terres

 Des différences d'évolution à l'échelle extra-territoriale :

L'évolution des cheptels est variable sur le territoire de Les Billanges et avoisinant. Certaines communes possèdent une forte diminution de leur taux d'évolution, telles que Jabreilles-les-Bordes (-65,7%) et Saint-Goussaud (-71,2%). À l'inverse, d'autres voient leur taux d'évolution augmenter nettement, telles que la Jonchère-Saint-Maurice (+41,9%) ou Saint-Martin-Sainte-Catherine (+25,2%).

 Sur la commune de Les Billanges une tendance des cheptels en évolution négative sur la période 1988 à 2012 :

La commune de Châtelus-le-Marcheix représente le taux le plus stable avec une évolution positive de +4,75%.

La commune de Les Billanges quantà elle voit sa tendance d'évolution des cheptels à la baisse avec un taux de -14,2%.

 Une répartition de la taille des cheptels contrastée :

En terme de taille des cheptels, calculée en unité de gros bétail (UGB), on constate une certaine inégalité sur l'ensemble du territoire. La commune de Saint-Martin-Sainte-Catherine a une taille des cheptels de plus de 2 200 UGB.

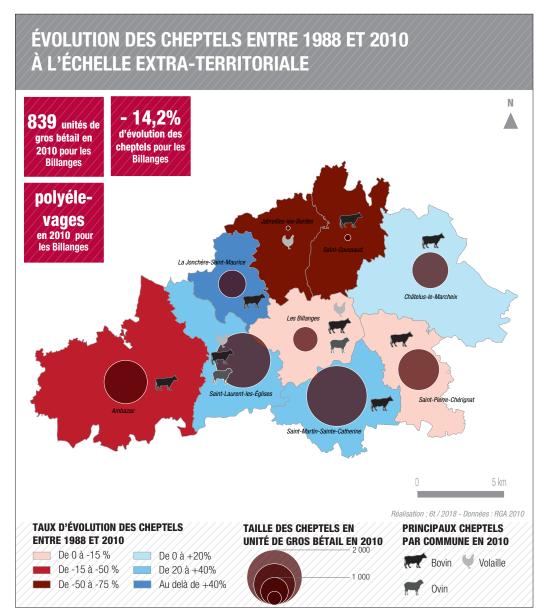
A contrario, les communes de Saint-Goussaud et Jabreilles-les-Bordes avoisinent seulement les 100 UGB.

Les Billanges se situe entre deux, avec une taille de ses cheptels de 839 UGB.

 Une prédominance des élevages de bovins, représentés sur 6 communes du territoire étudié.

Une disparité des tailles de cheptels avec un élevage bovin majoritaire sur le territoire.

Une tendance au polyélevage sur les Billanges.



2.2 AGRICULTURE

2.2.2 Les productions agricoles et le potentiel des terres

 Un territoire concerné par une légère baisse des prix des terres :

On constate sur la Haute-Vienne un prix moyen équivalent, autour des 3 000 €/ ha, plus élevé pour la partie Sud que la partie Nord, dont fait partie la commune de Les Billanges.

2.2.3 La diversification de l'activité agricole

 Définition de la diversification agricoles :

En agriculture, la diversification désigne la mise en place au sein d'une exploitation d'une production ou activité nouvelle en complément des productions classiques de l'exploitation. Elle permet à l'exploitant d'avoir un complément de revenu, de s'adapter à la demande sociale, d'avoir une meilleure maîtrise des aléas de production mais également de valoriser son patrimoine.

- Deux grands types de diversification peuvent être identifiés :
 - En lien avec la production agricole : activités de transformation, activités de commercialisation,....
 L'objectif peut également être une

diversification vers des productions spécifiques (miel, fruits et légumes, escargots, volailles);

- Sans liens avec la production agricole : gîtes, visite de ferme, camping à la ferme, ferme pédagogique, activité traiteur.
- Il existe deux grands types de profils d'exploitations diversifiées :
 - Dans le cadre d'une reprise d'une exploitation familiale traditionnelle, avec une installation progressive d'ateliers de diversification ou d'activités de transformation ou de services :
 - Une installation hors cadre familial, après un parcours professionnel, dans des structures plus petites et directement dans des structures diversifiées.
- Une diversification qui peut être portée par un public extérieur (non agricole), à travers notamment l'accueil de nouvelles populations.

Un prix des terres agricoles plutôt faible sur le grand territoire.

La diversification agricole, un enjeu agricole et d'accueil de nouvelles populations.

2.2 AGRICULTURE

2.2.3 La diversification de l'activité agricole

 La diversification sur le territoire de Les Billanges et les communes voisines :

Sur le territoire, plusieurs communes possèdent des exploitations qui ont entrepris une diversification de leurs productions agricoles :

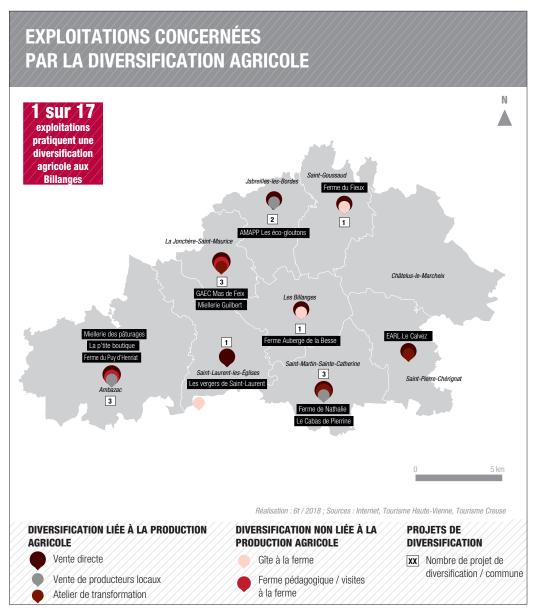
- Ferme de la Besse, aux Billanges : gîte à la ferme, auberge et vente directe de sa production (volaille, porcs, lapins) ;
- Ferme du Puy d'Henriat, à Ambazac
 : vente directe issue de sa production (produits bio), ferme pédagogique et de découverte;
- Ferme de Grandchaud, à Jabreillesles-Bordes : vente directe de sa production (agneaux, veaux, pomme-de-terres);
- GAEC du Mas de Feix, à La Jonchère-Saint-Maurice : atelier de transformation (fromages), vente directe de sa production et visites du site;
- Vergers de Saint-Laurent, à Saint-Laurent-les-Églises : vente directe de sa production fruitière et cueillette :
- EARL Le Calvez, à Saint-Pierre-Chérignat : vente directe de sa production (viande bovine), atelier de transformation de fruits et légumes :

- Ferme Fournière Patrick, à Saint-Martin-Sainte-Catherine : vente directe de sa production (viande bovine);
- Ferme de Nathalie, à Saint-Martin-Ste-Catherine : atelier de transformation et vente directe de sa production (produits de canards gras) ;
- Ferme de Fieux, à Saint-Goussaud : gîte à la ferme et vente directe de sa production (veaux, agneaux, lapins, volaille et légumes).

En terme de diversification non liée avec la production agricole, on recense sur le territoire :

- Miellerie des pâturages, à Ambazac
 : vente directe de leur production ;
- La P'tite boutique, à Ambazac : relais des producteurs locaux ;
- Miellerie Guillaume Guilbert, à La Jonchère-Saint-Maurice : vente directe de sa production ;
- AMAPP Les Eco-gloutons, à Jabreilles-les-Bordes : distribution de produits locaux pré-commandés :
- Le Cabas de Pierrine, à Saint-Martin-Sainte-Catherine: vente de produits locaux, association de producteurs.

Une diversification très présente sur le territoire.



2.2 AGRICULTURE

2.2.3 La diversification de l'activité agricole

- La diversification agricole entraîne différents enjeux et perspectives :
 - Permettre aux agriculteurs de s'éloigner des circuits traditionnels de commercialisation et de valoriser les productions;
 - Créer une synergie avec l'environnement urbain ou périurbain (relation avec le bassin de consommation);
 - Compenser les pertes de surfaces, en renforçant les revenus d'une exploitation;
 - Associer des modes de production durables (locales);

Néanmoins, les contraintes s'avèrent souvent importantes, dues à un manque de temps, de savoir-faire, des réglementations contraignantes, entre autres.

 Les démarches de qualité de l'agriculture :

En France on compte 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine :

- L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou Appellation d'Origine Protégée (AOP) garantit une qualité résultant d'un terroir;
- L'Indication Géographique Protégée garantit un lien entre un produit et son territoire :
- La Spécialité Traditionnelle Garantie assure un produit traditionnel ;
- Le Label Rouge garantit un produit de qualité supérieure ;
- L'Agriculture Biologique garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

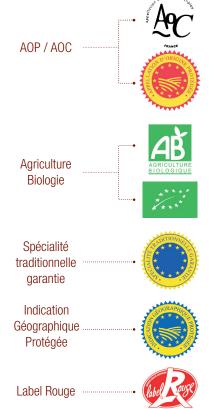
L'agriculture biologique est aussi représentée sur le territoire de Les Billanges :

- 1 exploitation engagée sur la production animale;
- 1 exploitation engagée sur la production de cultures.

La commune de Les Billanges et ses alentours sont couverts par 2 Appellations d'Origines Contrôlées : Beurre Charente-Poitou et Pommes du Limousin ; et 10 Indications Géographiques Protégées, notamment l'Agneau du Limousin, Haute-Vienne Blanc, Porc du Limousin, Veau du Limousin,...

ILLUSTRATIONS DES SIGNES DE QUALITÉ ET D'ORIGINE DES PRODUITS AGRICOLES







Des signes de qualité pouvant jouer sur la valorisation touristique et économique du territoire.

2.2 AGRICULTURE

2.2.4 La prise en compte de l'agriculture en urbanisme

 Une définition des cercles de réciprocité par rapport au type d'activité agricole :

Les activités d'élevage génèrent des interactions avec le voisinage liées aux diverses activités qui sont exercées (élevage, stockage avec ventilation, déplacements avec engins volumineux, etc). Un élevage relève de l'un des deux régimes suivants, en fonction de l'effectif maximum d'animaux présents :

- le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), dépendant des services de l'Agence Régionale de Santé;
- les Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE), répartis en 4 régimes (déclaration, déclaration avec contrôle périodique, enregistrement et autorisation) dépendant des services préfectoraux et leur gestion de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Chaque élevage doit respecter un certain nombre de règles techniques au titre de la protection de l'environnement et notamment des distances minimales d'implantation vis-à-vis des habitations en fonction de leur statut :

- 50 mètres pour les installations classées sous le régime RSD;
- 100 mètres pour les Installations Classées pour les ICPE.

Les modalités de l'article L.111-3 du code rural définissent les conditions de distance à appliquer entre tiers et activités agricoles générant des périmètres entravant la construction des terrains;

- Ces régimes soumettent des distances minimales. Dans le cadre du PLU, les élus ont la possibilité d'instaurer des distances supérieures pour éviter de compromettre le développement des exploitations ou encore créer un espace tampon afin de limiter les contentieux avec les tiers. Cette protection peut également être instaurée pour les exploitations qui n'ont pas d'élevage (cas des céréaliers) et qui ne bénéficient d'aucune protection réglementaire alors qu'elles peuvent produire, elles aussi, des nuisances et/ou risques pour la sécurité (incendie).

DÉTAILS DU CLASSEMENT DES EXPLOITATIONS SUIVANT LES TYPES D'ÉLEVAGE ET LES ZONES HABITABLES

		Installation Classée pour la Protection de l'Environnement			
Types d'élevage	Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D)	Installation classée soumise à déclaration	Installation classée soumise à déclaration avec contrôle périodique	Installation classée soumise à enregistrement	Installation classée soumise à autorisatio
Veaux de boucherie et/ou de bovins à l'engraissement	Inférieur à 50	50 à 200	201 à 400	Non concerné	plus de 400
Vaches laitières	Inférieur à 50	50 à 100	101 à 150	151 à 200	plus de 200
Vaches allaitantes	Inférieur à 100	100 et plus	Non concerné	Non concerné	Non concern
Volailles (en animaux équivalents)	50 à 4999	5 000 à 20000	20000 à 30000	Non concerné	Plus de 30000
Lapins	50 à 2999 animaux sevrés	3000 à 20000 animaux sevrés	Non concerné	Non concerné	Plus de 20000 animaux sevrés
Porcs (en animaux équivalents)	Inférieur à 50	50 à 450	Non concerné	Non concerné	Plus de 450
Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc.)	Non concerné	10 à 50 animaux sevrés	Non concerné	Non concerné	Plus de 50 animaux sevrés
Moutons, chèvres, chevaux	Quelque soit l'effectif	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerr

	Implantation des bâtiments d'élevage*	Implantation des bâtiments d'élevage et des annexes**
	R.S.D	I.C.P.E
Habitations des tiers et zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers	> 50 mètres pour tous les élevages sauf : > 25 mètres pour élevages de 50 à 500 volailles et lapins > 100 mètres pour porcherie sur lisier quelque soit l'effectif	> 100 mètres (sauf pour les logements de fonction liés à l'exploitation agricole et les gîtes ruraus dont l'exploitant a la jouissance)
Zones de loisirs (terrains de sports)	> 50 mètres	> 100 mètres
Etablissements recevant du public (campings)	> 50 mètres (sauf pour le camping à la ferme)	> 100 mètres (sauf pour le camping à la ferme)
Cours d'eau, rivières	> 35 mètres	> 35 mètres
Puits	> 35 mètres	> 35 mètres
Captage d'eau potable	> 35 mètres	> 35 mètres
Sites d'aquaculture	> 500 mètres	> 500 mètres
Lieux de baignade et plages	> 200 mètres	> 200 mètres

*On entend par bâtiment d'élevage : «locaux d'élevage, locaux de quarantaine, couloirs de circulation des animaux, aires d'exercice, de repos et d'attente des élevages bovins, quais d'embarquement des élevages porcins, enclos des élevages en plein air»

** On entend par annexes : «bâtiments de stockage de paille et de fourrage, silos, installations de stockage, de séchage et de fabrication des aliments destinés aux animaux, ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents (fumière, fosse à purin, fosse à lisier), aires d'ensilage, salle de traite»

Avoir un projet d'urbanisme respectueux des terres agricoles en les préservant de toute urbanisation et pressions foncières.

Prendre en compte l'activité agricole dans les PLU, en identifiant les zones agricoles et en ayant une réglementation adaptée.

Intégrer les périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage.

2.2 AGRICULTURE

2.2.4 La prise en compte de l'agriculture en urbanisme

 Identifier les périmètres de réciprocité existant sur le territoire et anticiper les projets des exploitations agricoles
 :

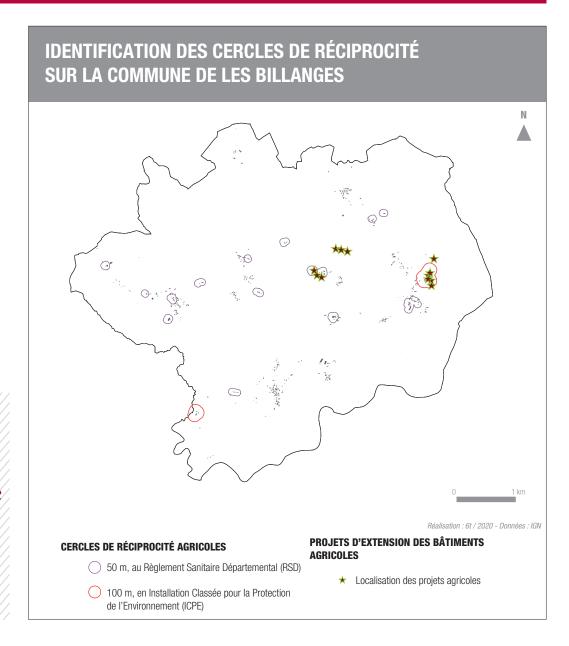
Une réunion agricole a été mise en place lors de la phase diagnostic permettant d'identifier avec les exploitants leurs bâtiments d'élevage, de stockage et leurs projets.

Cette identification s'est ensuite poursuivie pendant toute la phase d'études du PLU pour tenter une identification la plus exhaustive possible.

L'identification de ces périmètres est ensuite prise en compte dans la définition de la localisation de la zone agricole dans le règlement graphique du document d'urbanisme.

De plus, la connaissance des éventuels projets de bâtiments agricoles seront pris en compte dans la définition du périmètre de la zone agricole.

Prendre en compte les périmètres des bâtiments d'élevage dans la définition des zones de développement.



2.2 AGRICULTURE

2.2.4 La prise en compte de l'agriculture en urbanisme

- Prendre en compte l'épandage, issu de certaines exploitations, dans l'élaboration du PLU :
- Prendre en compte l'activité agricole dans les Plans Locaux d'Urbanisme, en identifiant les zones agricoles et en ayant une réglementation adaptée.

Il existe deux réglementations différentes en fonction du statut des matières organiques. Le cas qui nous intéresse est celui des matières organiques ayant un statut de déchet. Le second cas, plus spécifique, ne sera pas détaillé ici, il s'agit des matières organiques qui ont le statut de produit (transformation du déchet en matière fertilisante).

L'épandage de matières organiques, classées comme déchets, implique le respect de la réglementation sur l'épandage contrôlé et relève du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Il existe deux type de déchets :

 Les effluents d'élevage et d'industries agroalimentaires non soumis à la loi sur les ICPE et donc soumis au Règlement Sanitaire Départemental. L'épandage est alors permis (plan d'épandage non obligatoire); Les boues des stations d'épuration urbaines et effluents des industries agro-alimentaires et des élevages soumis à la loi sur les ICPE (autorisation ou déclaration). Le plan d'épandage est ici obligatoire.

La réduction de surface d'épandage peut remettre en cause certaines dynamiques d'entreprise.



3.1 ACCESSIBILITÉ p. 156
3.1.1 Analyse des axes de communication p. 156
3.1.2 Les déplacements p. 157
3.1.3 Les communications numériques p. 158
3.2 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES
5.2 EQUIFEMENTS ET SENVICES
3.2.1 Les grands équipements p. 159
3.2.2 Les équipements sportifs, socio-culturels et commerciaux
3.2.3 Les équipements scolaires et de petite enfance
3.2.4 Les équipements de santé et destinés aux personnes âgéesp. 160

3.1 ACCESSIBILITÉ

3.1.1 Analyse des axes de communication

L'analyse de l'accessibilité :

L'accessibilité physique d'un territoire est un facteur de localisation. Son analyse permet de déterminer l'attractivité et les potentiels de développement démographique et économique de ce territoire.

 Un réseau d'axes départementaux vital pour le territoire :

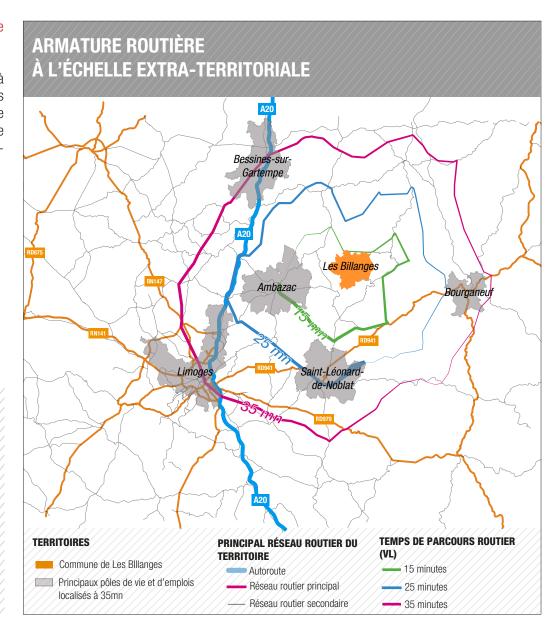
La commune de Les Billanges est principalement desservie par des axes secondaires comme des routes départementales qui lui permet une connexion aux communes voisines. Les principaux axes désenclavant la commune sont :

- La RD29 qui permet de rallier en environ 15 mn Ambazac qui est un pôle d'équilibre fortement polarisant pour le territoire;
- La RD50 qui permet de relier le territoire à la commune de Saint-Léonard-de-Noblat en un peu plus de 20mn. Bien que moins proche qu'Ambazac, Saint-Léonard-de-Noblat reste un pôle d'importance pour la commune de Les Billanges.

 L'autoroute A20, un outil de désenclavement pour le territoire :

Si l'autoroute A20 ne se trouve pas à proximité immédiate du bourg de Les Billanges (25mn en voiture entre le bourg et l'échangeur 27), l'autoroute reste le lien privilégier entre la commune et la métropole limousine.

Un territoire éloigné des grands axes structurants.



3.1 ACCESSIBILITÉ

3.1.2 Les déplacements

L'analyse des transports en commun
 :

Analyser les transports en commun permet :

- De pointer des atouts ou des faiblesses à l'accueil de nouveaux arrivants :
- D'analyser le degré de connexion du territoire avec les pôles environnants;
- De comprendre les habitudes de déplacements des habitants du territoire;
- D'isoler les besoins et enjeux du territoire vis-à-vis des modes de déplacements.
- Une offre de transport en commun très limitée :

L'offre de transport en commun pour particulier est uniquement composée du réseau Moohv87 (transport en car). La ligne 1 dessert le bourg voisin de Saint-Laurent-les-Églises. Cette solution de transport n'est que peu efficiente pour les actifs se rendant sur leurs lieux de travail.

La commune n'est réellement desservie que par le réseau ProxiMoohv87.

Ce mode de déplacement ne reste que très ponctuel. Puisqu'il repose sur une demande (généralement de personnes âgées) sur un créneau horaire imposé. De plus, ce réseau n'assure la liaison que vers Ambazac. Le but des ces lignes dites de «rabattement» est de permettre aux habitants de rallier un bourg desservis par les lignes de bus dites «Express» afin de rejoindre Limoges depuis Ambazac.

Le transport scolaire permet aux élèves de se rendre sur leurs lieux d'enseignement.

 Une dépendance au véhicule personnel :

La faiblesse des transports en commun dans un milieu rural engendre une forte dépendance au véhicule particulier. En 2015, 85,5% des actifs ayant un emploi se rendait au travail en voiture ou camionnette.

 Un territoire semblant propice au covoiturage :

Au vu du réseau de transport en commun, le co-voiturage est une alternative sérieuse qui gagnerait à être encouragée et développée, en particulier pour mutualiser les flux sortants en direction des différents pôles d'emplois. Ce mode

de déplacement partagé permet de réduire le coût du transport, de limiter les émissions de particules nocives et de réduire les empreintes carbone.

Cette pratique ne semble que peu répandue au sein de la commune, cela est probablement du aux faibles flux d'actifs convergeants vers les pôles d'emplois (en 2013, 20 actifs se rendaient à Limoges, 16 à la Jonchère-Saint-Maurice, 8 à Ambazac).

 Une offre aéroportuaire centralisée par Limoges :

L'aéroport de Limoges Bellegarde est accessible en 45mn et celui de Châteauroux (affichant une offre moins fournie) en 1h30.

Ces deux aéroports proposent une offre régulière et estivale essentiellement vers l'Europe.

Pour une offre internationale, les aéroports de Bordeaux, Toulouse ou encore Paris prédominent. La voiture représente le seul moyen de transport apte à répondre aux besoins des habitants.

Un territoire peu desservi, mais bénéficiant de pôles de proximité

3.1 ACCESSIBILITÉ

3.1.3 Les communications numériques

 Prendre en compte le contexte de la couverture numérique du territoire :

Les routes permettent de désenclaver les territoires mais l'accessibilité n'est pas seulement physique. Aujourd'hui, l'accessibilité est aussi numérique avec la place grandissante des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Un territoire non connecté au réseau Internet a moins de chances d'accueillir et de garder ses habitants qu'un territoire connecté. Internet est indispensable pour certains commerces et services (sphère tertiaire), pour l'apprentissage numérique à l'école, pour l'e-administration et pour les particuliers...

Les mesures suivantes émanent de l'observatoire THD. Ces mesures officielles peuvent parfois différer de la réalité.

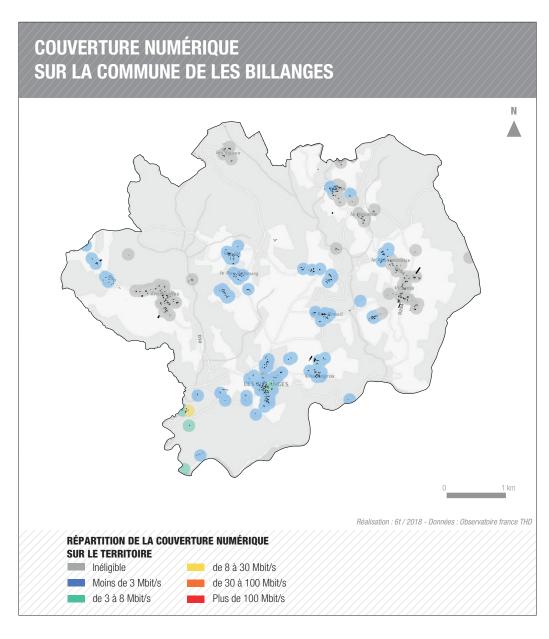
 Une couverture numérique très faible sur l'ensemble du territoire :

La carte ci-contre montre la couverture numérique du territoire communal par zones urbanisées. On constate que l'ensemble du territoire n'est éligible qu'à un faible débit de type ADSL (moins de 3 Mbits/sec) dans le meilleur des cas. D'importants hameaux comme Entrecolles ou Vivareix ne sont pas éligibles au Haut Débit.

Une couverture mobile Edge 2G et 3G bien présente sur l'ensemble du territoire, mais une offre 4G faible sur la moitié Ouest de la commune et inexistante sur la moitié Est.

La couverture mobile est également un élément indispensable au désenclavement et à l'attractivité du territoire. Elle devient primordiale pour attirer des habitants et des entreprises sur le territoire intercommunal.

Une couverture numérique faible et inégale pouvant être un frein pour le développement du territoire.



3.2 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

3.2.1 Les grands équipements

L'importance des pôles dans l'offre des grands équipements, avec une offre plus dense quand on s'éloigne du territoire :

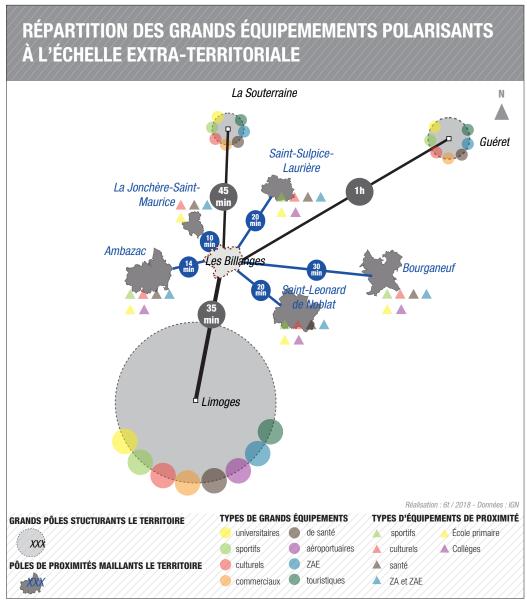
Les pôles de Limoges et La Souterraine garantissent l'accès aux grands équipements avec des temps de parcours respectifs de 35 et 45 minutes. Guéret apporte aussi une offre intéressante mais moindre que l'agglomération urbaine de Limoges qui, de plus, se trouve être deux fois plus proche. C'est donc naturellement que les habitants de la commune se tournent vers les grands équipement limougeauds.

3.2.2 Les équipements sportifs socioculturels et commerciaux

Les principaux équipements culturels (théatre, BFM, cinéma multiplex, Zénith...) sont éloignés du territoire car concentrés à Limoges). Cependant une petite offre de proximité existe sur le territoire : cinéma à Saint-Léonard-de-Noblat ou encore médiathèque à Ambazac.

Ambazac et Saint-Léonard-de-Noblat revêtent un rôle fort au sein du territoire en apportant une offre d'équipements de proximité :

- Salles polyvalentes : Espace du Mont Gerbassou à Ambazac et salle polyvalente Maurice Bastin à Saint-Léonard de-Noblat ;
- Concernant les équipements de sports de proximité, les habitants se tournent principalement vers Ambazac et la Jonchère-Saint-Maurice :
- Pour les équipements sportifs les plus structurants, notamment les piscines et centres aquatiques, les habitants ont leurs habitudes à Saint-Léonard (Aquanoblat), Limoges (Aquapolis, Beaublanc et Casseaux) mais aussi au centre aquatique de Saint-Pardoux.
- L'offre en commerce de proximité est principalement assurée par La Jonchère-Saint-Maurice et Ambazac. Ces deux communes relativement proches de Les Billanges assurent un accès aux services suivants :
- Boulangerie;
- Boucherie ;
- DAB;
- Épicerie/Superette.
- Des commerces plus structurants de type supermarchés sont aussi présents à Ambazac et Saint-Léonardde-Noblat.



3.2 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

3.2.3 Les équipements scolaires et de petite enfance

Le primaire :

L'école élémentaire des Les Billanges est fermée depuis les années 1980. Les élèves sont contraints de se rendre dans d'autres communes de l'intercommunalité afin de poursuivre leur cursus scolaire. La carte scolaire rattache via RPI les élèves maternelle et primaire aux établissement de La Jonchère-Saint-Maurice. La proximité de l'établissement de rattachement permet des temps d'accès court pour les enfants.

Le secondaire :

Les élèves du secondaire quant à eux, sont rattachés au collège de Saint-Sulpice-Laurière. Un collège est cependant aussi présent à Ambazac. Les lycéens doivent se rendre jusqu'à Limoges pour suivre leurs cours.

► Enseignement supérieur :

Les structures d'enseignements supérieures sont localisées au sein des grands pôles structurants le territoire (Limoges, Châteauroux...)

Les équipements de la petite enfance :

Il existe une structure multi-accueil, l'EAJE (Etablissement d'Accueil Jeune

Enfant) «Les Galopins» à Ambazac. Cet établissement dispose d'une équipe de huit professionnels permettant d'accueillir quotidiennement 23 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ambazac dispose aussi d'un RAM (Relai Assistante Maternelle), «Tom pouce». Ce type d'établissement permet aux assistantes maternelles de garder les enfants dans un cadre commun au sein de locaux adaptés.

3.2.4 Les équipements de santé et destinés aux personnes âgées

▶ Une offre hospitalière de proximité :

Limoges concentre l'essentiel de l'offre de soins de santé en milieu hospitalière. Cette dernière est cependant complétée par le centre hospitalier intercommunal des Monts et Barrages situé à Saint-Léonard-de-Noblat. Si une offre de soins est présente, cet établissement public est majoritairement dédié à l'accueil de personnes âgées.

L'offre en soins de proximité est assurée par les pôles d'Ambazac et La Jonchère-Saint-Maurice. Ces deux communes possèdent des professionnels de santé sur leurs territoires dont une partie est rassemblée au sein des maisons des santés présentes sur chacune des communes.

Une distribution géographique qui propose une offre de proximité :

- Il existe différentes maisons de santé permettant la concentration des professionnels de santé au sein d'une même structure :
- Ambazac :
- La Jonchère-Saint-Maurice

Ces structures permettent de consulter les professionnels de santé suivants : médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute, sophrologue, réflexologue, dentiste, orthophoniste, ostéopathe.

Une offre d'équipements liés à la gestion des personnes âgées présente sur l'ensemble du territoire :

Il existe un tissu d'établissements dédiés à l'accueil de personnes âgées dépendates (EHPAD) autour du territoire :

- Ambazac;
- Bénévent-l'Abbaye ;
- Bessines-sur-Gartempe;
- Laurière ;
- La Jonchère-Saint-Maurice (établisement spécialisé dans les tourbles psychologiques des personnes âgées) ;
- Marsac ;
- Saint-Leonard-de-Noblat;

- Sauviat-sur-Vige;
- Saint-Étienne de Fursac

L'équipement à destination de la jeunesse est un facteur de localisation

Une réelle offre de santé de proximité, confortée par les maisons de santé

C. Enjeux

1. ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC p. 163

	p. 163
Environnement	p. 160
Paysages	p. 164
Occupation du sol	p. 16
Continuités écologiques	p. 166
Organisation territoriale	p. 167
Morphologie urbaine	p. 168
Analyse urbaine	p. 169
Centralités secondaires	p. 170
Patrimoine	p. 172
Risques et nuisances	p. 173
1.2 VIVRE SON TERRITOIRE	n 174
	р. 174
Démographie	
	p. 174
Démographie	p. 174
DémographiePopulation	p. 174 p. 176
Démographie Population Logements	p. 174 p. 175 p. 176 p. 178
Démographie Population Logements Emploi	p. 174
Démographie Population Logements Emploi Économie	
Démographie Population Logements Emploi Économie Agriculture	
Démographie Population Logements Emploi Économie Agriculture	

1.1 OCCUPER SON TERRITOIRE

ENVIRONNEMENT

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Un site identifié et protégé de façon réglementaire : Natura 2000 «Vallée du Taurion».

Des sites d'inventaires : ZNIEFF de type I et II.

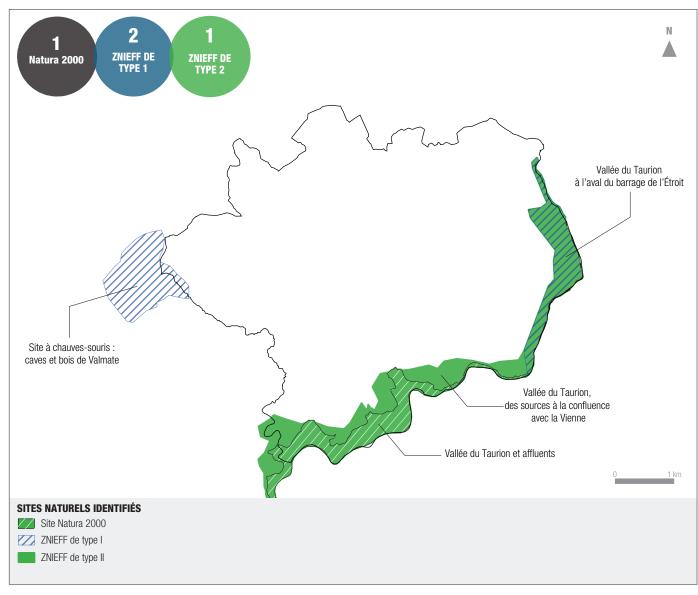
En majorité des milieux aquatiques et humides.

PREMIERS ENJEUX

Préserver les sites réglementaires ou d'inventaires

Prendre en compte ces périmètres lors de la définition de la nouvelle urbanisation

Interdire les constructions nouvelles et encadrer l'évolution des constructions existantes



1.1 OCCUPER SON TERRITOIRE

PAYSAGES

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Une unité paysagère de campagne-parc (Atlas des paysages du Limousin)

Un relief marqué qui s'étire sur de larges plateaux coupés de vallées notamment celle du Taurion

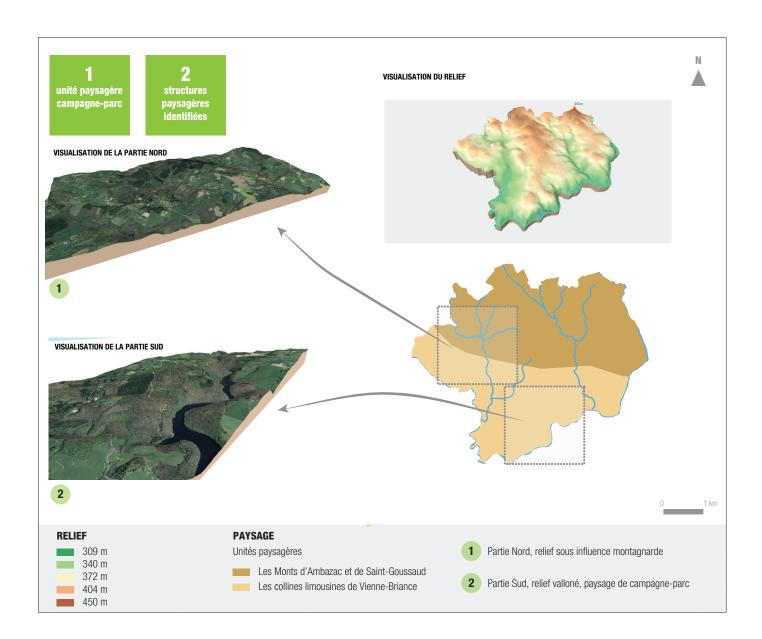
Une partie Nord, sous influence montagnarde marquée par le modelé alvéolaire

PREMIERS ENJEUX

Limiter les nuisances visuelles des constructions

Entretenir le paysage en préservant les terres agricoles

Développer l'urbanisation de façon respectueuse des paysages : facteurs de localisation et atouts du territoire



1.1 OCCUPER SON TERRITOIRE

OCCUPATION DU SOL

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Des espaces agricoles caractérisés par une majorité de prairies

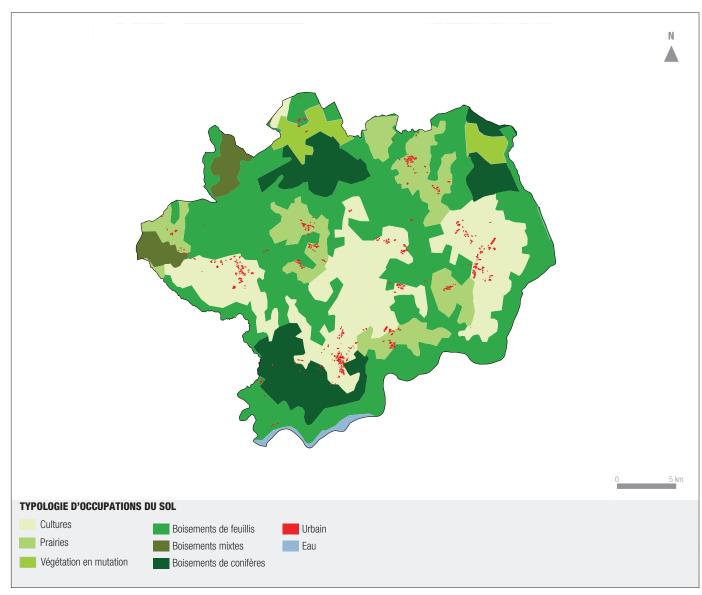
Un milieu urbain qui marque peu le territoire

Un territoire majoritairement sylvicole avec une empreinte minime des activités humaines

PREMIERS ENJEUX

Prendre en compte les spécificités locales pour limiter le mitage et la consommation spatiale

Localiser les projets urbains de façon à respecter les milieux



1.1 OCCUPER SON TERRITOIRE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Des trames vertes et bleues basées sur le SRCE et l'identification des sites à enjeux

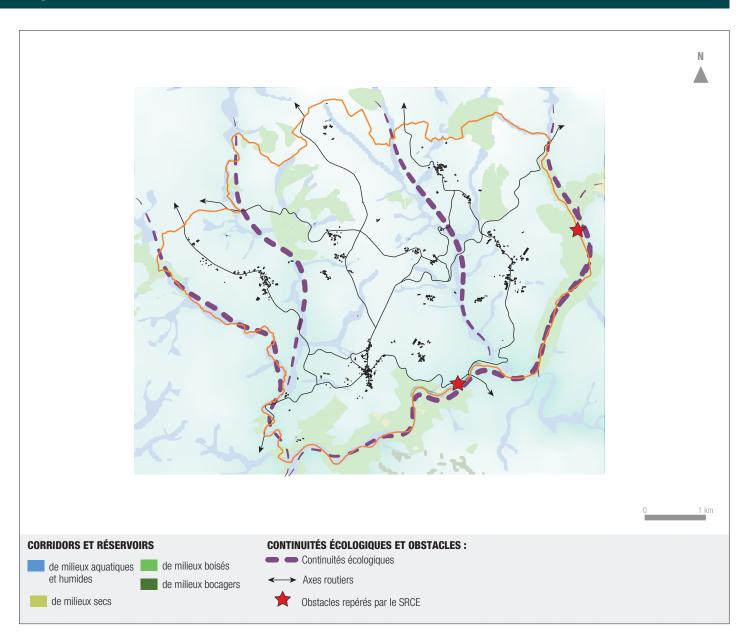
Les TVB sont principalement formées par le réseau hydrographique et les réservoirs de milieux boisés

PREMIERS ENJEUX

Assurer l'équilibre entre développement territorial et préservation des richesses naturelles

Garantir le maintien des continuités écologiques en évitant la fragmentation des corridors par l'urbanisation nouvelle

Mettre en valeur les richesses environnementales



1.1 OCCUPER SON TERRITOIRE

ORGANISATION TERRITORIALE

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Un habitat dispersé sur l'ensemble du territoire

Des centralités secondaires

PREMIERS ENJEUX

Définir des zones de développement urbain futur en continuité des zones urbaines existantes

Prendre en compte les spécificités locales pour proposer un développement global, statégique et cohérent



1.1 OCCUPER SON TERRITOIRE

MORPHOLOGIE URBAINE

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Structure urbaine initialement groupée qui tend à s'étoiler : développement linéaire le long des voies de communication

Une urbanisation datant majoritairement de 1960

Un développement récent limité

PREMIERS ENJEUX

Exploiter les potentiels de densification du noyau urbain

Ré-investir les logements libres pour éviter la vacance et maintenir le dynamisme du bourg

Conserver l'unité et la cohérence urbaine du bourg en préconisant des mesures d'insertion des nouvelles constructions

